New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Maxtali enterprises Inc.	2014748	Le 26 avril 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Dragon Day Care		(506) 759-4488
Adresse		
105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Janel Aubut	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Observations:
Les enfants du premier groupe arrivé ont pratiqués le Tae Kwon Do. Ils ont ensuite mangé leur collation et fait des jeux libres.
Les enfants du deuxième groupe sont arrivés et se sont préparés pour le cours de Tae Kwon Do.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut — Le 02 mai 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Patrick Soucy — Le 02 mai 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date